

AFFAIRE N°9 - Construction de 10 classes + 1 logement à MOUFIA - approbation du programme établi - demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale - demande d'emprunt auprès de la CCCE - Autorisation de lancer l'appel d'offres - inscription d'un crédit de 1% du coût de la construction au budget communal - prévision du financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art - approbation du dossier technique.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet m'a fait parvenir le programme pédagogique relatif à la réalisation de 10 classes + 1 logement à MOUFIA.

Inscrites sur la liste d'urgence 1974, ces 10 classes permettront de dégager le groupe scolaire primaire actuellement saturé ;

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération ;
- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale une subvention de 30 310 000 Francs et du département une subvention de 2 790 000 Francs ;
- de m'autoriser à solliciter de la CCCE un emprunt pour couvrir partiellement la participation communale ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse ;
- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932 article 6 312 du budget communal de 1974 pendant une période de 30 ans au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1% du coût de la construction ;
- de m'autoriser d'ores et déjà à prévoir le financement des 4/10 des honoraires de l'homme d'art. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 article 2 302-37 du budget 1974.
- d'approuver les dossiers techniques.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

x

x

x

Approuvé

Saint-Denis le 31/12/74

Pour le Préfet et par  
délégation

Le Secrétaire général

Signé : J.P. PAOUST

Pour copie conforme

Le chef du service de la Coordination

Signé : M. ROUHETEAU